



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.96

19 septembre 1989

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 96e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 18 septembre 1989, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)

Reprise de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [120] (suite)

Question de Palestine [37] (suite)

Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [46] (suite)

Question de Chypre [47] (suite)

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [48] (suite)

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [137] (suite)

Déclaration de clôture du Président

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2] (suite)

Clôture de la quarante-troisième session

La séance est ouverte à 10 h 25.

REPRISE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je déclare reprise la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/43/995/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant que nous procédions à la clôture de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et à l'examen des points qui ont été maintenus à l'ordre du jour de l'Assemblée générale conformément à la décision 43/459 du 22 décembre 1988, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/43/995/Add.4, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et dans laquelle il m'informe que, depuis la publication de ses communications des 14 et 15 février, 18 avril et 11 juillet 1989, la Roumanie a versé la somme nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant précisé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a adopté les résolutions 43/175 A à C, 43/176 et 43/177 du 15 décembre 1988 et la résolution 43/233 du 20 avril 1989 à propos de cette question. Comme les membres le savent, la question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée estime que l'examen de cette question à la présente session est terminé?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 37 de l'ordre du jour.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a décidé, le 23 septembre 1988, d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite différer l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 46 de l'ordre du jour.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les membres se souviendront que, le 23 septembre 1988, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session, mais de différer la décision quant à son renvoi à une date ultérieure appropriée.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Puis-je dès lors considérer que l'Assemblée entend reporter l'examen de cette question et inscrire cette dernière au projet d'ordre du jour de la quarante-quatrième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 47 de l'ordre du jour.

POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Là encore, le 23 septembre 1988, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa quarante-troisième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'en renvoyer l'examen à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Puis-je dès lors considérer que l'Assemblée entend reporter l'examen de cette question et inscrire cette dernière au projet d'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

POINT 137 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les Membres se souviendront que, par sa résolution 43/172 du 9 décembre 1988, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session.

Puis-je en conclure que l'Assemblée considère qu'elle a achevé l'examen de cette question à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 137 de l'ordre du jour.

DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de déclarer close la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis, à la lumière de 12 mois de travail commun, de vous livrer quelques dernières réflexions.

Nous savons tous que la session avait commencé à un moment particulièrement important de la vie contemporaine. Après des décennies de méfiance et d'affrontement, nous pouvions, pour la première fois dans la période d'après-guerre, espérer voir se produire un changement fondamental et positif dans les relations internationales. Une amélioration sensible du climat international, due à la détente, aux accords de sécurité entre les superpuissances et aux progrès tangibles vers la solution de graves conflits régionaux, nous donnait, au début de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, de bonnes raisons d'être optimistes. Aujourd'hui, nous pouvons voir que nos espoirs étaient fondés.

Il n'était pas insensé d'être optimistes en 1988 et c'est vrai encore aujourd'hui, même si le rythme des progrès dans certains domaines n'a pas été aussi rapide que nous l'aurions tous souhaité.

Dans quelques semaines, toutefois, nous assisterons à l'un des faits les plus émouvants de la vie politique internationale : une nation fière d'Afrique va conquérir sa liberté. L'indépendance de la Namibie, rendue possible par les sacrifices héroïques de son valeureux peuple et la précieuse contribution de l'Organisation, confirme et renforce la crédibilité de nos méthodes, de notre manière de résoudre les conflits. Ainsi nous voyons-nous confortés dans l'idée que nous assistons à une transformation fondamentale des relations mondiales.

Je rappellerai qu'au cours du débat général de l'an dernier on s'était généralement accordé à reconnaître que nous avons pour responsabilité d'assurer que ce nouveau climat se maintienne et se renforce.

Je crois que nous pouvons dire avec fierté que nous avons atteint le but que nous nous étions fixé en septembre 1988. A tous égards, la quarante-troisième session a grandement contribué au renforcement d'un cadre international plus propice au dialogue, à la coopération et à la recherche de solutions négociées et harmonieuses aux différends internationaux. C'est dire que la quarante-troisième session a aidé à la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies.

Nous avons tous pu voir à cet égard que la grande majorité des débats se sont déroulés dans un esprit de conciliation salubre, et j'insiste pour que cet esprit soit préservé comme condition du succès de nos futures sessions. Nous nous

Le Président

souvenons tous des discours mémorables prononcés dans cette salle. Qu'il me soit permis, en raison de leur importance indéniable, de faire allusions à ceux prononcés par le Président des Etats-Unis d'Amérique et par le Président du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ils sont sans aucun doute le témoignage le plus probant de la grande transformation qui s'est produite. J'irai jusqu'à dire qu'ils ont marqué la fin de la guerre froide qui, pendant plus de quarante ans, a sévi sur notre planète.

Je crois qu'outre ces faits majeurs qui ont marqué la fin d'une période d'affrontement, l'Assemblée générale, l'Organisation, ont été parties à des décisions importantes liées à la paix mondiale.

Je pense en particulier à la résolution 43/20 relative à l'Afghanistan. L'adoption, à l'unanimité, de cette importante résolution représente un pas décisif vers la création des conditions politiques propices à une solution durable du grave problème qui, depuis plus de 10 ans, déchire la nation afghane. Les principes reflétés dans la résolution 43/20 n'ont rien perdu de leur validité; ils constituent un cadre conceptuel et politique fondamentalement valable qui, respecté par les parties, permettra d'arriver rapidement au dénouement pacifique de cette tragédie.

Mais plusieurs autres résolutions importantes ont marqué nos travaux ces derniers mois. Je pense, entre autres, aux résolutions sur l'Amérique centrale, le Sahara occidental et le Kampuchea.

La session qui s'achève aujourd'hui a en outre servi à confirmer que cette époque est plus que jamais celle des Nations Unies. Au fur et à mesure que la guerre froide cède le pas au dialogue et à la détente, de nouvelles possibilités s'offrent au système de sécurité collective consacré dans la Charte. Le prix Nobel, attribué en 1988 aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souligne le rôle fondamental qui revient à l'Organisation dans la mise en place et l'affermissement d'un ordre international fondé sur le respect des principes consacrés en 1945.

Le Président

Il est probable que les Nations Unies aujourd'hui doivent réfléchir de façon nouvelle sur leur rôle dans le monde, car la scène internationale se transforme de façon spectaculaire. Le monde de la décennie 1990 ne sera plus le même que celui dans lequel nous avons vécu depuis 1945; du monde de l'affrontement il est probable que nous allons passer au monde de la coopération, et notre organisation a montré à l'encontre de ce que pouvaient penser les sceptiques, les cyniques et ceux qui n'avaient pas confiance dans la force de la diplomatie, qu'avec l'esprit de discipline et de persévérance nécessaire, et la bonne volonté des parties, surtout des superpuissances, il était possible de parvenir à une solution pacifique des principaux conflits qui ont affecté notre planète pendant les deux dernières décennies. L'Organisation a montré ainsi son efficacité.

Le monde change et nous devons maintenant relever le défi d'une nouvelle efficacité en ce nouveau monde de l'après-guerre froide. Je suis certain de me faire l'interprète du sentiment unanime de l'Assemblée générale lorsque j'adresse à M. Javier Pérez de Cuéllar les sincères remerciements de la communauté internationale pour ses efforts considérables, son efficacité et sa prudence politique, autant de vertus qui ont de manière concrète favorisé la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il me soit permis, en guise de conclusion, de vous livrer quelques brèves réflexions sur les corollaires politiques de l'avenir. Je crois qu'après cette expérience que nous avons tous partagée, toute une série de questions se pose à nous, à la fois politiques et diplomatiques. Comment se présentera ce nouveau monde qui émerge après cette longue période de guerre froide? Quel sera le rôle de nos organisations internationales? Ce ne sont pas seulement les relations entre les superpuissances qui changent, les pays mêmes changent. Le premier monde change, le deuxième monde change et le tiers monde lui aussi doit changer. Les conditions de leadership des superpuissances qui ont prévalu jusqu'à présent devront probablement être redéfinies.

Quelle sera la pensée de ce nouveau leadership? Quel sera ce nouveau leadership? Il est probable que changent également les liens existants entre les alliés et les partenaires des deux nations, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce qui devrait peut-être retenir notre attention, c'est le fait qu'à l'avenir il y aura également une modification des critères de sécurité.

Le Président

L'idée de la sécurité basée sur l'équilibre de la terreur cède le pas à une autre conception de la sécurité. C'est un monde différent, avec d'autres dirigeants, d'autres ambitions, d'autres possibilités, avec des transformations internes fantastiques que très peu de gens pensaient jamais voir. La sécurité que cette Organisation et les principaux responsables du monde devront édifier est probablement l'un des défis les plus importants qui nous attendent. Dans ce contexte, je crois qu'il convient également de signaler, d'un point de vue personnel, qui est celui d'un Latino-Américain, le défi énorme qui se pose à ma région, la région latino-américaine.

Songez à un seul fait fantastique qui se produit en Amérique du Sud. Le continent sud-américain, pour la première fois depuis son indépendance, en 1810, ne comprendra que des nations démocratiques. L'Amérique latine n'a jamais été aussi démocratique qu'aujourd'hui. Mais songez également à un autre fait : voilà 15 ans que cette même Amérique latine n'arrive pas à relever le niveau de vie de ses habitants. Nous n'avons peut-être jamais été aussi pauvres qu'aujourd'hui. Il y a un phénomène nouveau, la pauvreté de nos démocraties. Des démocraties, il y en avait, mais elles étaient riches; la pauvreté date de beaucoup plus longtemps, mais il n'y avait pas de démocratie. Dans ce nouveau contexte, des démocraties naissent dans la pauvreté. C'est un défi pour nous Latino-Américains, mais également pour toute la planète interdépendante qui doit comprendre qu'un voyageur de première classe en avion ne peut voyager l'esprit tranquille si, en classe économique, il y a une bombe. Nous nous trouvons tous dans la même galère et la pauvreté des démocraties de l'Amérique latine est un défi pour nous tous.

Je voudrais maintenant exprimer à tous ma sincère et profonde reconnaissance pour l'appui et le concours qui m'ont été apportés tout au long de la quarante-troisième session. Sans votre bonne volonté et sans votre esprit de coopération, ma tâche aurait été plus que difficile.

Ma reconnaissance va également, et tout particulièrement, au Secrétaire général, pour son appui et son amitié, ainsi qu'à toute l'équipe du Secrétariat qui avec tant de dévouement et d'efficacité ont collaboré avec mes collègues et moi-même. Ils font tous honneur à la fonction publique internationale et sont un exemple de l'esprit généreux et universaliste qui anime les fonctionnaires et les employés de cette Organisation.

Le Président

Dans ce contexte, je souhaite la bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Speer, et je ne saurais manquer de mentionner tout particulièrement mon grand ami Joseph Verner Reed. Je me souviendrai toujours avec reconnaissance de sa collaboration désintéressée, de ses conseils avisés et de l'invariable bonne humeur dont il a fait preuve.

A Iqbal Riza, à María Maldonado, à Juan Carlos Brandt, à Alicia Santomauro et à tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont collaboré avec moi, j'adresse mes remerciements les plus sincères.

Et je dédie mes dernières paroles en tant que Président de l'Assemblée générale à mon pays, la République argentine, que je me suis efforcé de représenter avec dignité et efficacité.

J'ai toujours pensé que mon élection était un hommage à ma patrie plutôt qu'à ma personne, ma patrie qui, après une longue nuit de dictature, au prix d'énormes difficultés mais avec une volonté et une foi inébranlables, marche enfin vers sa grande destinée, sa grandeur qui, dans ce cas, ne s'incarne pas dans des réalisations impossibles ou dans des projets irréalisables, mais dans la consolidation d'un système de vie démocratique, qui accorde la priorité au plein respect des droits, à la dignité et aux libertés civiles de tous les Argentins.

Je vous remercie et vous adresse mes meilleurs vœux à tous.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION**

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous arrivons au terme de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

CLOTURE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je déclare close la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 10 h 50.